

Accusé de réception en préfecture
062-344077672-20230310-2560-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception préfecture : 13/03/2023

Acte certifié exécutoire

Bruno FONTALIRAND

Directeur général



Pas de Calais Habitat

4, avenue des Droits de l'Homme
CS209 – ARRAS 62022 Cedex



PAS DE CALAIS HABITAT **Office Public de l'Habitat**

DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 10 MARS 2023

Président : Monsieur COTTIGNY

Présents : Monsieur COTTIGNY, Monsieur LEROY, Madame AIT-CHIKHEBBIH,
Madame DUHEN, Monsieur MELLICK.

Excusés : Madame ROSSIGNOL qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY.
Monsieur MALFAIT.

Partenariat de Pas-de-Calais habitat dans le cadre des Assises de l'énergie : les bassins miniers face aux défis énergétiques

Direction générale

Rapporteur : M. FONTALIRAND Bruno

L'Association des Communes Minières de France (ACOM France) organise les Assises de l'Energie le 31 mars 2023 en collaboration avec différents partenaires dont l'Union Régionale pour l'Habitat, Maisons et Cités, la CALL, le Département. Cette association étudie les sujets des questions énergétiques dans les bassins miniers, et plus particulièrement, celle concernant le gaz de mine. Lors des conférences organisées dans le cadre des Assises de l'Énergie, les thématiques concernant le gaz de mine et sa valorisation seront très largement abordées.

Le gaz de mine, ou plus communément appelé « grisou » est une source d'énergie inexploitée, il est principalement constitué de méthane. Ce gaz s'accumule dans les anciennes galeries des mines de charbon et se relâche progressivement dans l'atmosphère, une conséquence fatale de l'exploitation du charbon. Il est à rappeler que le méthane est beaucoup plus néfaste pour le climat que le dioxyde de carbone. De plus, de par sa nature hautement inflammable, l'évaporation du grisou représente un

danger que seule l'exploitation pourrait réguler. Face à ces constats, la pertinence de valoriser son contenu énergétique est toute trouvée. Dans un contexte marqué par les difficultés d'approvisionnement en hydrocarbures, l'exploitation de ce gaz pourrait se substituer, en grande partie, au gaz importé depuis des pays situés en dehors de l'Union européenne.

L'Office a bien saisi les intérêts de l'exploitation de ce gaz de mine qui sont à la fois écologique mais aussi économique, avec notamment comme illustration le projet de raccordement au futur réseau de chaleur de la ville d'Avion, où le principal acteur du captage du grisou et de sa valorisation, Gazonor, fournirait 85 % de la chaleur nécessaire aux habitants du quartier "République".

L'Office souhaite donc être partie prenante des réflexions de l'ACOM France et devenir partenaire des Assises de l'énergie, et ce par l'octroi d'une subvention d'un montant de 5.000,00 Euros.

Au vu des éléments proposés et après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- ✓ approuvent l'attribution d'une subvention financière de l'Office à l'Association des Communes Minières de France à hauteur de 5.000,00 Euros dans le cadre du partenariat aux Assises de l'Energie.

Décision adoptée à l'unanimité